# Clarification sur l'accord NAO : Stop à la désinformation !

## Qu'on ne nous raconte pas d'histoires !

La demande de référendum officiel portée par l'UNSA-CCI et la CFE-CGC a mis la pression sur les deux organisations syndicales non-signataires. Conséquence : sous les 8 jours réglementaires, une des deux a fini par comprendre l'enjeu… et a signé l'accord proposé.

## Vos attentes sont claires : elles sont salariales.

Pas besoin de sondage pour le savoir.

L'UNSA CCI est fidèle à ses valeurs : agir dans l'intérêt de toutes et tous, avec responsabilité et détermination.

## Un tien vaut mieux que deux tu l'auras.

Nous avons choisi d'agir…

## Les NAO seront désormais applicables,

dès validation par la Direction Générale des Entreprises (Ministère de tutelle).

**C'est une avancée concrète, obtenue par notre mobilisation et notre écoute des salariés.**

Unsa-cci.com
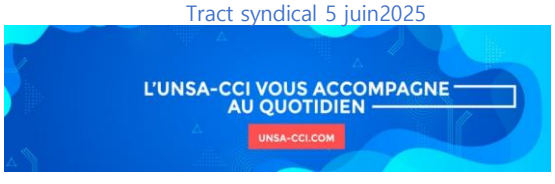
**UNSA-CCI** - Union Nationale des Syndicats Autonomes
**47-49 rue de Tocqueville 75017 PARIS TEL : 06 42 44 76 33**
contact@unsa-cci.com www.unsa-cci.com
https://www.linkedin.com/company/unsa-cci/